

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le douze
A quatorze heures,
Sis c/o ANCDB – 168 rue Lafayette – 75010 PARIS

Les membres de l'assemblée générale ordinaire de l'association TRANS-FORME se sont réunis sur convocation du conseil d'administration de l'association.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire, d'où il apparaît :

- le nombre de membres présents et représentés à hauteur de 36,
- le nombre de pouvoirs « en blanc » : 20 personnes ont adressé leur pouvoir mais ne sont pas représentés, chaque adhérent présent ne pouvant recevoir que 2 pouvoirs maximum

Monsieur Olivier COUSTERE (ci-après « OC ») préside la séance, en sa qualité de Président de l'association TRANS-FORME.

Madame Anne GRAFTIAUX assume les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président constate que l'assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer, sans quorum.

PREAMBULE A L'ASSEMBLEE GENERALE

Après que tous les bulletins de vote pour l'élection des nouveaux membres du Conseil d'Administration ont été déposés dans l'urne, Mlle Emilie Lacour procède à leur dépouillement et au décompte des votes.

2 compteurs sont nommés : Mmes Monique COUSTERE et Claudine CARIN.

1. MESSAGE DU PRESIDENT

2. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Pas de modification de l'ordre du jour.

3. PRESENTATION DES CANDIDATS AUX MANDATS D'ADMINISTRATEUR

7 candidats sont présentés aux participants de l'Assemblée Générale.

4. RAPPORT D'ACTIVITES

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Carte de vœux 2019** : envoyées en format papier aux adhérents sans e-adresse en décembre 2018 et en format électronique aux adhérents avec adresse

- **Carte d'anniversaire de transplantation** : en continu
- **Carte d'adhésion** : en continu
- **Défi des adhérents**
- **Médailles de l'engagement associatif** : suivi
- **E-flash** : bulletin d'information électronique en continu aux adhérents disposant d'une adresse électronique
- **Séminaire annuel de formation des animateurs et organisateurs agréés** : 16 & 17 novembre 2019 à l'INSEP
- **Triptyque Trans-Forme** : revu et réédité (régulièrement) – support de communication envoyé à l'hôpital, aux associations du don d'organes, disposé sur les stands...
- **Vidéothèque** : Clip 30'' TV « le cœur en deux » (réalisé par la MGC pour Trans-Forme), film « 4 mn au cœur de la Course », teaser et film JNTD Dole « au cœur des jeux », « surface de réparation »
- **1^{er} dîner annuel des acteurs de la greffe rénale et de la dialyse** (19 février 2019)
- **Initiation partenariat avec la start-up « HeroKi »** : protection (ceinture) pour les greffés rénaux désirant pratiquer une AP
- **Conférence OC lors du Salon des Seniors (4 avril 2019)** – *Médisite*
- **Conférence OC & D. BARRAUX « Dons d'organes et Transplantation » lors du tournoi ATP Challenger 80 de Blois** (17 juin 2019)
- **Stand à la Pitié Salpêtrière lors de la Journée Nationale de Réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs** (20 juin 2019)
- **Participation au groupe de travail Communication don d'organes et de tissus ABM** (21 mai 2019) – Ludivine FOURNIER (LF)
- **Contribution au « scoring » Cœur de l'ABM (OC)**
- **Journée des Associations à l'Agence de biomédecine** (17 mai 2019) – LF & Emilie Lacour
- **Intervention soirée Lions Club Provins** (17 mai 2019) - LF
- **Suite de la participation Olivier Coustere (OC) aux travaux de la Conférence Nationale de Santé 2015-2019**
- **Contribution TF à la journée du don d'organes et de reconnaissance aux donneurs du 22 juin 2019**
- **Contribution à la réunion DIALYSAT** (24 janvier 2019) – Fabrice HURE
- **Intervention Lions Club** (5 février 2019) – OC
- **Conférence don d'organes Lions Club** (16 avril 2019) – BHL & LF
- **Ecole Francophone de Prélèvement Multi-Organes – 10 ans** (10 mai 2019) – LF & Patrice GUERRINI
- **Réseau NEPHRONOR : participation à la réunion** (16 mai 2019) – Rémi BLAMPAIN
- **Atelier « Perception Agence de la biomédecine »** (14 juin 2019) – LF
- **Intervention « fil rouge » Ville de Chennevières-sur-Marne** - LF
- **Représentants d'usagers en cours** : Paul Brousse (permanence), CHU Pontchaillou (conseil – patients), CHU Perpignan (maison des usagers)
- **Publication résultats enquête AP & Dialyse en Ile de France** avec les Dr Stéphane Roueff et Jean-Claude Verdier
- **Contribution au site « Voix des Patients »** : www.voixdespatients.fr
- **Plusieurs Conférences « dons d'organes et transplantation »** : Information sur le don d'organes au sein des entreprises participant à la Course du Cœur
- **Publications portraits Ambassadeurs Trans-Forme « de la transplantation et du don d'organes »**
- **Contribution au rapport REIN (Réseau, Épidémiologie, Information, Néphrologie)**
- **RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)** : plan d'action avec Maître Florence Rouillon
- **Questionnaire Trans-Forme** : plan « Horizon 10 ans »

- Lancement début septembre 2019
- Restitution résultats lors du séminaire annuel – novembre 2019
- Restitution via e-flash
- **Consortium « Ensemble pour le don, la greffe et la QDV »** : Astellas, Fresenius Medical Care, SAS France (JMT, JNTD, programme pédiatrique)
- **Management des contenus web (TF, JMTH, CDC, JNTD) en continu** : redéveloppement Intranet des membres actifs
- **Management pages Facebook (TF, JMTH, co-voiturage, CDC, fan CDC)** : en continu
- **Animation compte twitter CDC (@LaCourseduCoeur) et TF (@TransFormeDON)** : en continu
- **Animation compte Instagram CDC** : en continu
- **Application CDC Compagnon avec SAP**
- **Jeu des clics – CDC avec Accenture**
- **Remises « in situ » cœurs d'écoliers** – CHU Paul Brousse le 20 juin & CHU Nantes le 16 octobre
- **Suite partenariat Fédération Française d'Aviron et de Basket Ball**
- **Suite des programmes : féminisation de la pratique, éducation et prévention des risques de l'automédication, développement durable**
- **Journée CCAS Essonne (21 septembre 2019) – Christian Lienard**
- **Stand lors du congrès de la SFNDT (1^{er} au 4 octobre 2019 à Nancy) - CL**
- **Stand lors du congrès de l'AFIDTN (du 23 au 25 mai à la Baule) – Anne GRAFTIAUX & FH**

PUBLICATIONS

- **Carte de don de l'édition 2019 de la Course du Cœur**
- **Carte de don 2019 de Trans-Forme**
- **Carte de don « collector »** - Tamara HORACEK, Brice DULIN & Jean-Marc DOUSSAIN
- **Roll up TF & ABM et stand parapluie TF**
- **Relais online** : n°54 en juin 2019 et n°55 en décembre 2019 (www.relaisonline.org)
- **Affiche JC DECAUX** : 4 000 faces au plan national
- **Revue des mémos « adolescence & dialyse », « sport & dialyse », « sport & transplanté », « alimentation du dialysé péritonéal », « associations », « parcours pré-greffe » (ROCHE)**
- **Conception de 2 posters « alimentation & dialyse » et « alimentation & transplantation » (ROCHE)**
- **Conception de 5 posters « à vous de jouer », « à toi de jouer », « observance », « activité physique et alimentation », « règle de 3 » (CNAM TS)**
- **Conception de 2 posters « maladie rénale chronique : conquérir ou maintenir une qualité de vie » et « séniors dialysés : à vous de jouer ! » (ALEXION)**
- **Affiches de recrutement de participants aux événements** : Course du Cœur et Opération « 10 000 cœurs pour l'hôpital », Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés à Dole, Jeux Mondiaux des Transplantés à Newcastle (UK), Jeux Mondiaux d'hiver des Transplantés à Banff (Canada) et World Transplant Football Tournament (France)

RAPPORT DES PROJETS MAJEURS DE L'EXERCICE CLOS

Événements nationaux et internationaux 2019

- **Du 27 au 31 mars 2019** : 33^{ème} Course du Cœur Paris / Les Arcs
- **Du 30 mai au 2 juin 2019** : 27^{èmes} Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés – Dole (39)
- **Du 16 au 24 août 2019** : 22^{èmes} Jeux Mondiaux des Transplantés – Newcastle (Angleterre)

- **Du 20 au 26 octobre 2019** : 1^{ère} Coupe du Monde de Football des Transplantés – Tours et St Cyr sur Loire (36) – World Transplant Football Tournament

Autres événements nationaux 2019

- **Dimanche 9 juin 2019** : 26^{èmes} Foulées Epfigeaises (Epfig - 67)
- **Dimanche 16 juin 2019** : 2^{ème} Randonnée Veurdroise pour le don d'organes (en remplacement de la Foulée Veurdroise) à Le Veudre (03)
- **Dimanche 25 août 2019** : Coupe Anaïs – Golf de la Dathée (Vire – 14)

Rapport des activités des secteurs

OC indique que les opérations de sensibilisation sont nombreuses dans les secteurs.

Les rapports des actions de sensibilisation sont disponibles sur le site de Trans-Forme :

www.trans-forme.org / autres évènements.

Rapport des activités des organisateurs agréés

De même, les activités sont nombreuses. *Les rapports des événements médico-sportifs sont disponibles sur le site de Trans-Forme : www.trans-forme.org / autres évènements.*

Rapport des activités des Groupements de Loisirs Physiques et Sportifs (GLPS)

- **GLPS Football** : Equipe mixte de 20 joueurs
- 16 février 2019 vs « Dole Féminie Sénior »

Retombées Presse 2019

Avec le concours de son agence de relations avec la presse Vie Publique, Trans-Forme a récapitulé les retombées médiatiques des événements majeurs :

- **Course du Cœur 2019** : 19 reportages TV, 16 passages radio, 72 parutions presse sur la course, 55 articles sur le web / Le clip Course du cœur a été diffusé 240 fois sur 19 chaînes de télévision. L'ensemble a été vu par plus de 22 millions de personnes, pour un équivalent en achat d'espaces publicitaires de 465 732 € H.T.
- **Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés à Dole en 2019** : 83 retombées presse (8 passages TV, 12 passages radio, 31 parutions presse écrite, 32 parutions web) sur les Jeux, vues par plus de 14,3 millions de personnes, pour un équivalent en achat d'espaces publicitaires de 100 540 € H.T.

RAPPORT DE LA COMMISSION PEDIATRIQUE

La commission pédiatrique était composée de : Anne Graftiaux & Ludivine Fournier (animatrices de la commission), Alexandre Humeau, Samuel Fenêtre, Jean-Pierre Bouvier, Anne Huret-Levert, Hélène Richard, Pierre Seneque, Jean-Christophe Voise.

Les manifestations du programme pédiatrique en 2019 :

- **Du 29 mai au 2 juin 2019** : 27^{èmes} Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés – Dole (39)
- **Du 16 au 24 août 2019** : 22^{èmes} Jeux Mondiaux des Transplantés – Newcastle (Angleterre)
- **Du 28 octobre au 1^{er} novembre 2019** : Croisière « voiles de la vie » - au départ des Sables d'Olonne (85)

Une subvention de Trans-Forme à la commission pédiatrique de 6 088 € a permis à 7 enfants/jeunes de participer aux Jeux Mondiaux des Transplantés, à 6 enfants/jeunes de participer au séjour « voiles de la vie », à 18 enfants/jeunes de participer aux Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés.

5. RAPPORT DE LA COMMISSIONS MEDICO-SPORTIVE

Olivier Coustere (OC) présente les différentes actions :

- * Suite campagne d'éducation et de prévention des risques de l'automédication incluant le dopage
- * Contribution continue au Kidney Disease : Improving Global Outcomes (KDIGO)
- * Contrôle des certificats médicaux dans le cadre des événements & revue des conventions TF/médecins)
- * Sessions médico-sportive (JNTD 2019) : thématique Secourisme
- * Revue des prérequis médicaux – taux d'hémoglobine min., revue prérequis CDC, ...
- * *Revue des mémos « adolescence & dialyse », « sport & dialyse », « sport & transplanté », « alimentation du dialysé péritonéal », « associations », « parcours pré-greffe » - ROCHE*
- * *Conception de 2 posters « alimentation & dialyse » et « alimentation & transplantation » - ROCHE*
- * *Conception de 5 posters (« À vous de jouer », « A toi de jouer », « Observance », « Activité Physique et Alimentation », « Règle de 3 ») – CNAM TS*
- * *Conception de 2 posters « Maladie Rénale Chronique : conquérir ou maintenir une qualité de vie » et « seniors dialysés : à vous de jouer ! » - ALEXION*

6. APPROBATION DES COMPTES ARRETES AU 31/12/2019. RAPPORTS ET CONVENTIONS

Pascal Cymer (PC) présente les comptes de l'exercice 2019 clos, préparés par le cabinet BCRH d'expertise comptable (M. Georges Morlet), puis arrêtés par le CA de Trans-Forme et contrôlés par le Commissaire aux Comptes M. Jean-Michel Schmitt (JMS) du cabinet VEAMA.

Le montant total des produits 2019 s'élève à 1 026 394 €, les charges 2019 s'élèvent à 1 064 077 €, dégagant une perte de 37 683 €.

Plusieurs éléments expliquent cette perte : subvention Ministère des Sports en baisse, augmentation du poste « déplacements, restauration, hébergement » (JMT 2019) et dépenses liées au travail de nos avocats. Un plan d'économie est en cours sur le plan social.

Les pages 1, 2, 3 et 4 du bilan final 2019 certifié sont annexées au présent Procès-Verbal.

L'exhaustivité des éléments comptables peut être adressé aux adhérents sur simple demande comme il en est d'usage.

7. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR L'EXERCICE ECOULE

JMS rappelle tout d'abord le rôle du Commissaire aux Comptes, obligatoire pour les associations recevant plus de 150 000 € de subventions, qui a pour mission légale d'audit conduisant à la certification que les comptes sont réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

« En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association TRANS-FORME relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 15 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

CONVENTIONS REGLEMENTEES

JMS fait lecture du rapport spécial du CAC sur les conventions réglementées conclues avant le 1^{er} janvier 2019 et poursuivant leurs effets au cours de l'exercice écoulé et sur les conventions conclues au cours de l'exercice 2019.

Les comptes sont votés par l'ensemble de l'Assemblée Générale. Les comptes sont donc approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

8. MODIFICATION DES STATUTS

Après avoir entendu les explications du Président et après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les modifications statutaires de l'association TRANS-FORME :

Les membres empêchés de l'Association pourront se faire représenter par un autre membre de l'Association, à jour de sa cotisation, muni d'un pouvoir spécial à cet effet et dans les limites suivantes :

- chaque membre présent, autre que les membres du Conseil d'Administration, ne peut détenir plus de 2 pouvoirs nominatifs en sus de sa voix ;
- chaque membre présent, également membre du Conseil d'Administration, ne peut détenir plus de 5 pouvoirs nominatifs en sus de sa voix ; à l'exception du Président qui peut détenir 10 pouvoirs nominatifs en sus de sa voix ~~un nombre illimité de pouvoirs nominatif~~ ;
- les pouvoirs en blanc sont pris en compte et comptabilisés dans le sens majoritaire du vote des membres présents et des pouvoirs nominatifs

ARTICLE 13 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(L'Assemblée Générale représente l'Association et comprend tous les membres de l'Association à quelque titre qu'ils y soient affiliés, à jour de leur cotisation à la date de l'envoi des convocations. Elle se réunit au moins une fois par an au cours des six mois qui suivent la clôture de chaque exercice, et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande de la moitié au moins des membres de l'Assemblée ayant droit de vote.

L'ordre du jour est réglé par le Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée est composé d'un président de séance dont les fonctions sont exercées par le Président de l'Association, et d'un secrétaire de séance dont les fonctions sont exercées par le Secrétaire Général de l'Association.

L'Assemblée approuve le rapport sur la gestion morale et financière de l'Association incluant les travaux du Conseil d'Administration, les comptes de l'exercice clos. L'Assemblée vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant. L'Assemblée délibère sur les questions mises à l'ordre du jour, et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

Les modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité des présents et représentés moins 1 opposition.

Les statuts modifiés prendront effet à l'issue de la tenue de la présente réunion. Ils sont annexés au présent procès-verbal.

9. PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE

Article 2 : Elections du Conseil d'Administration

La liste des candidats au Conseil d'Administration est arrêtée par celui-ci. Cette liste comprend :

1. Les membres sortants du Conseil d'Administration, sous réserve qu'ils soient à nouveau candidats, et ~~non salariés~~ ou prestataires rémunérés de l'Association, et sous réserve qu'ils puissent exercer un mandat nouveau conformément aux statuts.
2. Tout membre adhérent de l'Association depuis au moins un an peut faire acte de candidature ; à l'exception ~~des~~ salariés et des prestataires rémunérés de l'Association.

La liste complète des candidats est adressée à chacun de ses membres, par simple lettre, par courriel pour les adhérents disposant d'une adresse électronique valide, ou avis dans la presse de l'Association et publiées sur le site internet de l'Association au plus tard quinze jours avant l'Assemblée Générale en rappelant le nombre des membres à élire.

Tous les membres de l'Association peuvent prendre part aux élections :

- soit en renvoyant leur bulletin de vote (le cas échéant) et/ou leur pouvoir au siège de l'association, par correspondance affranchie qui doit parvenir au plus tard la veille de l'Assemblée Générale
- soit en déposant leur bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet lors de l'Assemblée Générale
- soit par pouvoir à adresser à l'Association

Chaque bulletin de vote ne ~~doit~~devra contenir, ni plus, ni moins de noms que de membres à élire et une même enveloppe ne devra contenir qu'un seul bulletin de vote. Tout bulletin mentionnant un nombre de candidats supérieur ou inférieur au nombre de postes à pourvoir est nul.

~~Les pouvoirs retournés en blanc (par courrier ou par courriel) seront distribués au Président, sans limitation de nombre.~~

Les pouvoirs en blanc ~~restant non affectés~~ sont considérés comme approuvant les différentes décisions votées en Assemblée Générale.

Les résultats du vote ~~seront~~ annoncés à la fin de l'Assemblée.

Article 3 : Elections du Bureau

~~A l'issue de~~ Après l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration se réunit afin d'élire ses membres dans leurs fonctions à bulletins secrets. La séance est présidée par le doyen d'âge. Les candidats ne sont élus que s'ils ont obtenu la majorité des voix au cours d'un des deux premiers tours. Sinon ils sont élus à la majorité relative au troisième tour.

L'élection commence par celle du Président, puis vient celle des autres membres du Bureau.

Article 5 : Commissariat aux comptes

Droit de signature d'un engagement financier

Toute personne salariée peut engager une dépense par chèque, carte bancaire ou virement bancaire de Trans-Forme si les circonstances l'exigent, pour ordre du Président ou du Trésorier Général.

Dans ce cas, chacune des dépenses concernées devra faire l'objet d'un accord préalable du Président (à défaut le Trésorier Général), ce par tout moyen incluant un agrément oral ou téléphonique quand les circonstances l'exigent.

Une double signature du Président et du Trésorier Général est exigée, pour l'engagement d'une dépense d'un montant supérieur ou égal à 5 000 €.

Article 6 : Subvention aux personnes morales

~~L'éventuel bénéfice constaté par l'Association en fin d'exercice, hors dépenses et investissements prévus au titre du fonctionnement normal de l'Association, sera reversé sous forme de subvention aux personnes morales de l'Association, «au prorata» du nombre de leurs membres recensés lors du dernier exercice précédant le jour de leur adhésion à l'Association, sous réserve qu'elles ne soient pas dans leur première année de création.~~

Article 7 : Comité d'Honneur

~~Le Comité d'Honneur se compose des membres d'honneur tels que définis à l'article 5 des statuts.~~

Article 8 : Comité des Présidents ou leurs représentants

~~Le Comité des Présidents se compose des Présidents ou leurs représentants en exercice des personnes morales ayant adhéré à l'Association et à jour de leur cotisation.~~

Article 9 : Comité de Soutien

~~Le Comité de Soutien se compose de personnalités qui rendent ou ont rendu des services éminents à l'Association dans le cadre de l'organisation d'une manifestation, ou ceux qui, dans ce cadre, aident à réaliser l'objet de l'Association par un concours exceptionnel. La composition du Comité de Soutien est de la seule compétence du Conseil d'Administration de l'Association.~~

Article 10 : Comité des Ambassadeurs Trans-Forme « de la transplantation et du don d'organes »

Le Comité des Ambassadeurs se compose d'adhérents. La composition du Comité des Ambassadeurs est de la seule compétence du Conseil d'Administration de l'Association. La nomination d'un adhérent en qualité d'ambassadeur se fait sur proposition par un membre du Conseil au Conseil d'Administration. Ce sont en général des adhérents qui ont des implications associatives, des leaders d'opinions, etc.

Leur rôle est de représenter Trans-Forme lors de prises de paroles publiques et ils/elles seront susceptibles d'intervenir, par opportunité, en milieu scolaire ou en conférence sur le sujet du don d'organes et de la transplantation : Il est donc important qu'ils/elles s'auto-forment en continu au positionnement de Trans-Forme sur ces questions, au discours du don d'organes et de la transplantation, aux évolutions et débats relatifs au don d'organes et à la transplantation. Ils/elles disposeront de toute l'aide de Trans-Forme pour se former, pour intervenir que ce soit en milieu scolaire ou en conférence, etc.

Les ambassadeurs seront sollicités de temps en temps téléphoniquement ou lors du séminaire annuel de Trans-Forme, 1 fois par an le cas échéant, pour échanger sur une thématique particulière.

La qualité d'ambassadeur se perd dès lors que l'intéressé(e) le souhaite ou que le Conseil d'Administration le souhaite par simple courriel ou courrier ~~ou lorsque l'ambassadeur est élu au sein du Conseil d'Administration.~~

Article 11 : Secteurs, animateurs, Assesseurs, ~~Correspondants Régionaux, Correspondants Départementaux, animateur National des Secteurs~~

Des secteurs sont définis, calqués sur les inter-régions de l'Agence de la biomédecine. Par exemple :

- Nord Est,
- Sud-Est, La Réunion
- Grand-Ouest,
- Ile de France, Centre, Les Antilles

Un animateur de secteur, personne physique, membre de l'association, est nommé par le Conseil d'Administration pour chaque secteur. Son mandat expire de fait à chaque Assemblée Générale ou par simple décision du Conseil d'Administration, dûment transmise à l'intéressé, qui pourra en exiger une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'animateur de secteur peut proposer au Conseil d'Administration un assesseur pour le suppléer occasionnellement dans l'accomplissement de sa mission.

L'activité de chaque Secteur donnera lieu à un suivi comptable supervisé par le Trésorier Général de l'Association.

~~Les animateurs et assesseurs des secteurs sont invités chaque année, se réuniront pendant un ou deux jours, au cours du 4ème trimestre de chaque année pour l'Assemblée Générale des à une session d'Echange Secteurs » et à l'occasion du un séminaire annuel de formation. La participation à ce séminaire annuel et à cette session est fortement recommandée aux Cette formation est obligatoire pour les animateurs, assesseurs et Correspondants. En cas d'empêchement, l'animateur pourra se fera faire représenter par son un suppléant (asseur). En cas d'absence confirmée, une dérogation pourra être accordée sur demande par le CA, sous réserve d'une participation obligatoire à la première Réunion de travail suivante. C'est à l'occasion de cette session que la charte d'engagement secteur est signée. Cette formation valide la qualité d'animateur de secteur.~~

L'interlocuteur privilégié des Animateurs de Secteurs au sein du Conseil d'Administration est l'Animateur National des Secteurs, nommé chaque année par le Conseil d'Administration.

L'animateur dispose d'une complète autonomie dans le respect de la charte. En cas de non-respect de la charte, l'agrément est retiré sur décision du Conseil d'Administration. Une lettre recommandée avec accusé de réception est alors adressée à l'intéressé(e).

Le mandat de l'Animateur National des Secteurs expire de fait à chaque Assemblée Générale ou par simple décision du Conseil d'Administration, dûment transmise à l'intéressé, qui pourra en exiger une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les Animateurs de Secteurs pourront ouvrir un compte bancaire, éventuellement avec usage de chéquier et droit de signature des engagements sur le compte ; dans ce cas, la signature du Président ou du Directeur Général de TRANS-FORME sera également requise avec les mêmes droits d'engager tout mouvement sur le compte bancaire.

L'original de chaque relevé de compte bancaire sera adressé par la banque au bureau de TRANS-FORME qui en enverra une copie dès réception à l'animateur de secteur titulaire du compte et consolidera au plan national la position de compte bancaire de chaque secteur de Trans-Forme.

Le compte bancaire d'un secteur ne doit servir qu'à l'organisation d'actions locales de sensibilisation agréées par Trans-Forme.

En aucun cas ces comptes bancaires des secteurs ne doivent être utilisés pour y faire transiter des fonds de partenaires à des fins de subventions à des individus : ce type de subvention individuelle ne peut être versé que directement sur le compte de Trans-Forme. Le cas échéant, des reçus pour déductions fiscales seront adressés par Trans-Forme sur demande aux donateurs.

Chaque animateur ~~ou assesseur~~, titulaire d'un compte bancaire pour la réalisation de ses actions de sensibilisation, devra transférer sur le compte de Trans-Forme, le profit financier réalisé le cas échéant sur telle ou telle action de sensibilisation, et ce, dans les 3 mois suivant, à l'exception d'un fond de roulement éventuel de 1 000 € maximum. Chaque animateur ~~ou assesseur~~, titulaire d'un compte bancaire devra, en fin d'exercice - soit au 31 décembre de chaque année - effectuer un virement sur le compte de Trans-Forme, du solde du compte bancaire, à l'exception d'un fond de roulement éventuel de 1000 € maximum. Le cas échéant, au cas où un fond de roulement supérieur à 1000 € serait nécessaire au bon fonctionnement du secteur ou de l'action de sensibilisation, une demande spéciale devra être faite auprès du CA qui pourra accorder une dérogation.

Les actions des animateurs de Secteurs peuvent prendre l'une des formes suivantes :

- Se faire connaître des personnes recensées dans la base Trans-Forme.
- Faire adhérer celles qui ne sont pas encore adhérentes et relancer les adhérents en fin de cotisation.
- Prendre contact et garder régulièrement ce contact avec les centres de transplantation et de dialyse et notamment avec les centres pédiatriques.
- Vérifier la bonne diffusion et le bon affichage des affiches dans les centres de transplantation et de dialyse.
- Faire connaître Trans-Forme aux médecins et les convaincre de nous aider à mobiliser les transplantés et les dialysés à participer aux manifestations organisées par Trans-Forme.
- Constituer une équipe : rechercher ~~des-asseesseurs~~ un asseesseur et des correspondants régionaux ou -parmi départementaux parmi les adhérents.
- Rencontrer les autres associations du secteur.
- Se faire connaître de la presse, des clubs services, des pharmaciens, des ~~membres d'honneur~~ représentants de l'Agence de Biomédecine du secteur.
- Rechercher des membres bienfaiteurs parmi les personnes morales, les entreprises, les services hospitaliers.
- Rechercher des mécènes et partenaires.
- Le cas échéant, coordonner les projets médico-sportifs de son Secteur sur l'initiative d'«organismes agréés»
- Etre «organisateur agréé» lui-même pour l'organisation d'un ou plusieurs projets médico-aux sportifs.
- Participer à des manifestations organisées par d'autres. Dans ce cas, il sera important :
 - de contrôler l'image de Trans-Forme,
 - de vérifier si la manifestation concernée présente les garanties suffisantes d'organisation, notamment au niveau de l'assurance «responsabilité civile» et de la sécurité médicale,
 - de déterminer le positionnement de Trans-Forme par rapport au tiers organisateur,
 - de connaître la part de responsabilité de chacun,
 - d'organiser la présence d'un stand d'information, quand une participation sportive n'est pas envisageable.

Les moyens dont disposent les animateurs de secteur sont :

- l'aide du secrétariat de Trans-Forme
- le kit de l'animateur de Secteur, contenant des documents d'information à afficher ou distribuer, et des objets de promotion à vendre (liste à demander au secrétariat)
- l'assistance des administrateurs chargés de mission, et notamment celle de l'animateur National des Secteurs
- la promotion des actions via la lettre électronique « ~~eflash~~ »
- la formation dispensée lors du séminaire ~~de formation~~ annuel et de la « Session d'Échange Secteurs »

Article 12 : « Organismes agréés », Animateur GLPS, Animateur National des Sports

Les projets médico-sportifs n'ayant pas la dimension nationale ou internationale sont organisés à l'initiative et sous la responsabilité d'« organismes agréés ».

Le Conseil d'Administration de TRANS-FORME forme les adhérents qui conçoivent et proposent un projet médico-sportif. Ce projet doit s'autofinancer et engendrer d'éventuels profits pour Trans-Forme, dans le strict respect de l'objet social de Trans-Forme, avec le souci d'intégration des personnes morales ou physiques transplantées ou dialysées locales et régionales concernées ou suggérées par Trans-Forme.

L'organisation d'un projet médico-sportif doit considérer :

- l'aspect technique et sécurité (organisation)
- l'aspect administratif (inscription)
- l'aspect financier et communication (mécénat, subvention, parrainage, presse)

Ce projet médico-sportif pourra prendre la forme d'un simple stand d'information sur l'activité physique et sportive et la transplantation.

Dans tous les cas, l'organisateur d'événement ne doit jamais oublier :

- de communiquer l'information aux adhérents du secteur suffisamment tôt (3 mois avant, même de façon parcellaire)
- ~~d'informer~~, mobiliser le grand public, éventuellement par ~~un Forum Médical, une conférence « don et transplantation »~~, la presse, des tracts ou des affiches. Il est recommandé d'intégrer les scolaires.
- de s'assurer de la présence ou de la permanence d'astreinte d'un médecin désigné Trans-Forme,
- d'établir un budget prévisionnel équilibré (ou mieux bénéficiaire), puis un bilan de l'opération,
- ~~de~~ rédiger un article (compte rendu) pour Relais Online, et de prévoir des photos de l'événement

- d'établir un bilan moral de l'opération grâce à la fiche évaluation,
- de capitaliser l'expérience et reconduire les bonnes opérations.
- le guide d'organisation d'une manifestation est à la disposition de l'organisateur d'événement

Les porteurs de projets médico-sportifs sont invités chaque année, idéalement au cours du 4^{ème} trimestre, à une session d'agrément « Échange Événements médico-sportifs » à l'occasion du séminaire annuel. La session d'agrément est ouverte à tous les porteurs de projets répondant aux objectifs (de réhabilitation des transplantés et des dialysés, de mobilisation et sensibilisation du public) et aux critères de TRANS-FORME (de sécurité, d'image, de finance). La participation à cette session d'agrément est obligatoirement recommandée aux porteurs de projets, en cas d'empêchement, le porteur de projet se fera représenter. A défaut, une dérogation pourra être accordée sur demande par le CA, sous réserve d'une participation obligatoire à la première Réunion de Travail suivante. C'est à l'occasion de cette session que la charte d'engagement organisateur est signée. Cette participation est qualifiante pour pouvoir prétendre à la qualité d'organisateur agréé de Trans-Forme.

Les nouveaux porteurs de projets n'ayant pas participé à la session d'agrément d'échange événements médico-sportifs, seront accompagnés tout au long de leur projet par le siège de Trans-Forme. devront obligatoirement être présents à la plus proche Réunion de Travail organisée à Paris, afin d'être formés sur l'organisation d'une manifestation selon les critères de Trans-Forme. A l'issue de la session d'agrément, le porteur du projet signe une charte avec le Conseil d'Administration de TRANS-FORME. Il devient alors « organisateur agréé » d'événement médico-sportif de TRANS-FORME.

L'« organisateur agréé » dispose d'une complète autonomie dans le respect de la charte. En cas de non-respect de la charte, l'agrément est retiré sur décision du Conseil d'Administration. Une lettre recommandée avec accusé de réception est alors adressée à l'intéressé(e).

Le mandat de l'Animateur National des Sports expire de fait à chaque Assemblée Générale ou par simple décision du Conseil d'Administration, dûment transmise à l'intéressé, qui pourra en exiger une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les organisateurs agréés pourront ouvrir un compte bancaire, éventuellement avec usage de chéquier et droit de signature des engagements sur le compte ; dans ce cas, la signature du Président ou du Directeur Général de TRANS-FORME sera également requise avec les mêmes droits d'engager tout mouvement sur le compte bancaire.

L'original de chaque relevé de compte bancaire sera adressé par la banque au bureau de TRANS-FORME qui en enverra une copie dès réception à l'organisateur agréé titulaire du compte, et consolidera au plan national la position de compte bancaire de chaque organisateur agréé de Trans-Forme.

Le compte bancaire d'un organisateur agréé ne doit servir qu'à l'organisation de projets médico-sportifs agréés par Trans-Forme. En aucun cas ces comptes bancaires des organisateurs agréés ne doivent être utilisés pour y faire transiter des fonds de partenaires à des fins de subventions à des individus : ce type de subvention individuelle ne peut être versé que directement sur le compte de Trans-Forme. Le cas échéant, des reçus pour déductions fiscales seront adressés par Trans-Forme sur demande aux donateurs.

Chaque organisateur agréé titulaire d'un compte bancaire pour la réalisation de son projet médico-sportif, devra - à la fin de son projet - transférer sur le compte de Trans-Forme, le profit financier réalisé, et ce, dans les 3 mois suivant la manifestation, à l'exception d'un fond de roulement éventuel de 1 000 € maximum. Chaque organisateur agréé, titulaire d'un compte bancaire de projet médico-sportif devra, en fin d'exercice - soit au 31 décembre de chaque année - effectuer un virement sur le compte de Trans-Forme, du solde du compte bancaire, à l'exception d'un fond de roulement de 1000 € maximum. Le cas échéant, au cas où un fond de roulement supérieur à 1000 € serait nécessaire au bon fonctionnement du projet médico-sportif, une demande spéciale devra être faite auprès du CA qui pourra accorder une dérogation.

Article 12 bis : Réunion de Travail

Une Réunion téléphonique sera idéalement organisée 2 jours ou plus avant la réunion du Conseil d'Administration, rassemblant les membres actifs de Trans-Forme (animateurs, assesseurs, correspondant régionaux, correspondant départementaux, représentants d'usager, organisateurs, animateur GLPS). L'agenda de cette Réunion de Travail sera établi sur la base exclusive des questions posée par les membres actifs.

Article 13 : Commission Médico-sportive - Rapporteur

La Commission Médico-sportive prend le nom de TRANS-FORME / CMS.

La Commission se compose de personnalités du monde médical ou paramédical amenées à poursuivre des recherches médicales liées à la pratique de l'activité physique ou sportive des transplantés et dialysés, organisées par l'association, pour champ d'investigation.

Elle pourra avoir pour interlocuteurs privilégiés les sociétés savantes médicales.

La Commission se compose de personnalités du monde médical ou paramédical amenées à poursuivre des recherches médicales liées à la pratique physique ou sportive des transplantés et dialysés et aura notamment les manifestations, organisées par l'Association, pour champ d'investigation.

La Commission Médico-sportive est composée de 2 cercles de membres :

- Le cercle 1, composé des personnes qui participeront aux réunions de la commission. Les administrateurs de TRANS-FORME, médecins ou paramédicaux font partie du cercle 1. Les personnes du cercle 1 recevront les extraits de compte rendu de réunions du Conseil d'Administration ayant trait au domaine médical.
- Le cercle 2, composé des personnes qui recevront les comptes rendus des réunions de la Commission.

Une ~~Deux~~ réunions plénières du cercle 1 de TRANS-FORME C.M.S. seront organisées idéalement au cours de chaque exercice.

Le rapporteur de la Commission Médico-Sportive est nommé chaque année par le Conseil d'Administration parmi les membres du Cercle 1. Le mandat du Rapporteur expire de fait à chaque Assemblée Générale ou par simple décision du Conseil d'Administration, dûment transmise à l'intéressé, qui pourra en exiger une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 14 : Représentants d'usagers

La nomination des représentants d'usagers est de la compétence du CA et la durée de son mandat est fonction de la durée du mandat qui lui est donné par l'organisation des usagers concernée.

Ce mandat peut prendre fin sur simple décision du Conseil d'Administration dûment transmise à l'intéressé(e) qui pourra exiger une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les représentants d'usagers se réuniront pendant deux jours, au cours du 4ème trimestre de chaque année ~~pour en Session d'Echange Secteurs lors l'Assemblée Générale des Secteurs et un du séminaire de formation annuel~~. Cette ~~échangeformation~~ est obligatoire pour les représentants d'usagers sauf dérogation expresse.

Article 15 : Journal de l'Association

Le nom du journal de l'Association est « Relais Online » - Le Magazine d'Information des Sportifs Transplantés et Dialysés, au format électronique.

Il a pour objectif d'informer les adhérents des activités de l'Association et notamment d'offrir une tribune aux adhérents, aux activités des Secteurs et ~~de à~~ la Commission Médico-Sportive, ainsi qu'une lumière sur les décisions importantes prises par le Conseil d'Administration.

~~L'association peut opter pour un format électronique du magazine en lieu et place du format imprimé.~~

Article 16 : Principe du défraiement des administrateurs, salarié(e)s, membres actifs, bénévoles ou personnes tierces

En cas de besoin de représentation de Trans-Forme par des adhérents ou non, requérant ou non une qualification professionnelle spécifique, pour une mission jugée nécessaire par le Conseil d'Administration, le principe d'un défraiement pourra préalablement être agréé par Trans-Forme : transport, hôtellerie, restauration, etc.

Un ordre de mission formel est impérativement préalablement établi et adressé à la personne mandatée.

Il est toujours possible à un adhérent ou non, mandaté formellement pour la représentation de Trans-Forme, de refuser le défraiement proposé et éventuellement de le transformer en don à l'association.

Pour pouvoir prétendre au remboursement des frais engagés par la personne dûment mandatée, les justificatifs des frais réels et l'ordre de mission devront impérativement être joints à une note de frais selon le modèle de Trans-Forme.

Article 17 : Remboursement des frais des administrateurs, salarié(e)s, membres actifs, bénévoles ou personnes tierces

Le remboursement sera effectué si et seulement si l'objet de la dépense et son montant prévisionnel ont été préalablement agréés par Trans-Forme (cf. Article 13), ou dans le cadre d'événements dont les modalités de remboursement des frais de déplacement ont été préalablement indiqués par Trans-Forme (séminaire annuel, match de foot, etc.).

Dans le cas de frais de déplacement : La base de remboursement est le tarif SNCF 2^{ème} classe.

Si le déplacement en voiture permet une réduction du coût en considérant le nombre de personnes transportées, la base de remboursement est de 0,23 € du kilomètre.

Pour les déplacements effectués en avion qui doivent rester exceptionnels, le remboursement sera pris en charge pour un montant qui devra être compétitif par rapport au tarif SNCF 2^{ème} classe et / ou voiture.

Il est obligatoire de transmettre à Trans-Forme, les justificatifs de frais engagés, dans un délai d'un mois max. – précisant date, objet de la dépense.

Dans le cas de frais de déplacement : il est obligatoire de transmettre à Trans-Forme les justificatifs de déplacement dans un délai d'un mois max. – précisant date, lieu de départ, lieu de destination et nombre de kilomètres parcourus, frais de péage engagés pour tout déplacement en voiture, et les justificatifs des frais réels pour le train ou l'avion.

Dans le cas où un justificatif de frais ne pourrait être fourni, outre la production à Trans-Forme d'un engagement sur l'honneur relatif à la somme dépensée, la preuve de la dépense devra être impérativement fournie (reçu de carte bancaire, extrait de relevé de compte, etc.), mentionnant notamment la date et l'heure de l'engagement de dépense.

Le prévisionnel de frais (incluant les indemnités kilométriques) des adhérents bénévoles, des salariés, des administrateurs ou tierces personnes mandatées est préalablement agréé formellement par le Trésorier (à défaut le Président), ce par tout moyen incluant un agrément oral ou téléphonique quand les circonstances l'exigent.

Si ce prévisionnel de frais est égal ou supérieur à 500 €, l'agrément formel du Trésorier (à défaut le Président) et d'un autre administrateur sera exigé.

Le prévisionnel de frais du Président (incluant les indemnités kilométriques) est préalablement agréé formellement par le Trésorier de l'association (à défaut le Secrétaire Général), ce par tout moyen incluant un agrément oral ou téléphonique quand les circonstances l'exigent. La récurrence éventuelle de frais ou indemnités kilométriques engagés par le Président doivent faire l'objet d'un accord formel du Conseil d'Administration.

Un plafond d'engagement mensuel de dépenses du Président est fixé par le Conseil d'Administration de Trans-Forme à 4 000 euros max. Au-delà, une double validation préalable de la dépense sera exigée incluant le Trésorier Général (à défaut, le Secrétaire Général) et un autre administrateur de Trans-Forme.

Le Trésorier valide formellement le règlement des notes de frais & indemnités kilométriques avec la mention de "bon à payer".

Le règlement des notes de frais sera effectué sur une base mensuelle.

Article 18 : Groupements de Loisirs Physiques et Sportifs (GLPS)

Un Groupement de Loisirs Physiques et Sportifs (GLPS) permet de fédérer autour d'une activité physique et sportive, pratiquée à tous niveaux, tous les membres de l'association concernés et désireux d'y participer, quel que soit le lieu de leur domiciliation (ex.: Groupement Football, groupement Montagne, groupement voile...).

Chaque GLPS aura pour objet de concevoir et réaliser un projet médico-sportif annuel s'autofinancant et engendrant d'éventuels profits pour Trans-Forme, dans le strict respect de l'objet social de Trans-Forme et sous le contrôle obligé de l'Animateur National des Sports (rapporteur au CA et garantie morale et financière), avec le souci d'intégration des personnes morales ou physiques transplantées ou dialysées concernées ou suggérées par Trans-Forme.

Chaque GLPS devra privilégier sans ambiguïté l'approche de loisir ou de progression pour l'activité physique et sportive concernée, face à l'approche de compétition ou de performance.

Un animateur de GLPS, personne physique, membre de l'association, ~~peut être~~ nommé par le Conseil d'Administration pour chaque GLPS. Son mandat expire de fait à chaque Assemblée Générale ou par simple décision du Conseil d'Administration, dûment transmise à l'intéressé, qui pourra en exiger une notification par lettre recommandée avec accusé de réception.

~~L'animateur de GLPS peut proposer au Conseil d'Administration un Assesseur pour le suppléer occasionnellement dans l'accomplissement de sa mission.~~

L'animateur de GLPS a pour mission de concevoir, proposer à l'Association, et réaliser chaque année, un projet médico-sportif qui devra recevoir l'aval du Conseil d'Administration, qui pourra éventuellement être subventionné partiellement par l'Association, qui devra s'inscrire en étroite cohérence avec l'objet social de l'Association et qui devra impliquer, du mieux possible, les membres de l'Association désireux d'apporter leur soutien à l'action du GLPS de leur choix.

L'activité de chaque GLPS donnera lieu à un suivi comptable supervisé par le Trésorier Général de l'Association.

Les Animateurs de GLPS sont invités chaque année, ~~idéalement~~ au cours du 4^{ème} trimestre, à une session ~~d'agrément~~ **d'Echange Evénements Médico-Sportifs à l'occasion du séminaire annuel**. La session ~~d'agrément~~ est ouverte à tous les Animateurs de GLPS répondant aux objectifs (de réhabilitation des transplantés et des dialysés, de mobilisation et sensibilisation du public) et aux

règles de fonctionnement de TRANS-FORME (de sécurité, d'image, de finance). La participation à cette session ~~d'agrément~~ est **obligatoire fortement recommandée**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le CA.

L'Animateur de GLPS signe une convention avec le Conseil d'Administration de TRANS-FORME qui notamment l'engage à respecter les objectifs et les règles de fonctionnement de Trans-Forme.

L'interlocuteur privilégié des Animateurs de GLPS au sein du Conseil d'Administration est l'Animateur National des Sports, nommé chaque année par le Conseil d'Administration.

Les Animateurs de GLPS pourront ouvrir un compte bancaire, éventuellement avec usage de chéquier et droit de signature des engagements sur le compte ; dans ce cas, la signature du **Président ou du** Directeur Général de TRANS-FORME sera également requise avec les mêmes droits d'engager tout mouvement sur le compte bancaire.

L'original de chaque relevé de compte bancaire sera adressé par la banque au bureau de TRANS-FORME qui en enverra une copie dès réception à l'animateur de GLPS titulaire du compte, et consolidera au plan national la position de compte bancaire de chaque animateur de GLPS de Trans-Forme.

Le compte bancaire d'un GLPS ne doit servir qu'à l'organisation de projets médico-sportifs du GLPS et agréés par Trans-Forme. En aucun cas ces comptes bancaires des GLPS ne doivent être utilisés pour y faire transiter des fonds de partenaires à des fins de subventions à des individus : ce type de subvention individuelle ne peut être versé que directement sur le compte de Trans-Forme. Le cas échéant, des reçus pour déductions fiscales seront adressés par Trans-Forme sur demande aux donateurs.

Chaque animateur de GLPS, titulaire d'un compte bancaire de GLPS devra, en fin d'exercice - soit au 31 décembre de chaque année - effectuer un virement sur le compte de Trans-Forme, du solde du compte bancaire du GLPS, à l'exception d'un fond de roulement de 1 000 € maximum. Le cas échéant, au cas où un fond de roulement supérieur à 1000€ serait nécessaire au bon fonctionnement du GLPS, une demande spéciale devra être faite auprès du CA qui pourra accorder une dérogation.

Fonds spécial pédiatrique

Un fonds spécial pédiatrique est créé afin de subventionner tout ou partie de certaines inscriptions d'enfants transplantés et/ou dialysés.

~~Ce fonds est alimenté sur proposition du titulaire d'un compte bancaire Trans-Forme délégué, et sur décision du CA par d'éventuels reliquats bénéficiaires du compte délégué.~~

Bien entendu, les membres actifs souhaitant faire bénéficier un enfant transplanté et/ou dialysé d'une subvention partielle ou totale devront être sensibles aux critères d'attribution qui prioriseront une aide aux plus défavorisés. Cette aide relèvera de la décision du CA et les arguments devront être exposés au CA.

Des plafonds de subvention (de type 50% de subvention max. par enfant), éventuellement des âges ~~limites maximum~~ pour être subventionnés (moins de 18 ans), des nombres max. d'enfants par unités de dialyse ou greffe, ou encore des critères d'évaluation de la notion de « défavorisé » devront être pris en compte et proposés par les membres actifs à mesure de leurs expériences « terrain ». Les nouveaux adhérents pédiatriques bénéficieront de ses subventions prioritairement.

Article 20 : Commission Dial-Forme

La Commission Dial-Forme a pour objectif de favoriser l'accès pour les dialysés à l'Activité Physique et Sportive et de diffuser la nécessité d'une telle pratique pour une amélioration de la qualité de vie en dialyse et la préparation à une éventuelle transplantation rénale.

Article 21 : ~~Secrétariat~~ Personnel

Un ~~secrétariat~~ personnel permanent est à la disposition des Administrateurs de l'association afin de les assister dans la mise en œuvre des actions décidées par le Conseil d'Administration. Les personnes salariées du secrétariat effectuent les missions pour lesquelles elles sont engagées par contrat avec l'association, dans les bureaux de l'association.

Les principales missions attribuées au secrétariat permanent sont les suivantes :

- assistance gestion, administrative et financière
- assistance technique et production
- assistance communication
- assistance relation avec les réseaux, internes et externes
- assistance recherche de fonds et relations média

~~Les jours de congé des personnes salariées du secrétariat devront être impérativement soldés chaque année avant le 15 septembre.~~

10. VOTE DU QUITUS

OC sollicite de l'assemblée l'approbation de la gestion morale puis de la gestion financière de l'association.

Le quitus moral est donné par l'Assemblée Générale avec 36 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre.

Le quitus financier est donné par l'Assemblée Générale avec 35 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

11. PRESENTATION DES PROJETS D'ACTIVITES 2020

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Carte de vœux 2020** : envoyées en format papier aux adhérents sans e-adresse en décembre 2019 et en format électronique aux adhérents avec e-adresse e-mail
- **Carte d'anniversaire de transplantation et carte d'adhésion** : en continu
- **La nouvelle plaquette officielle de Trans-Forme - support de communication** envoyé à l'hôpital, aux associations du don d'organes, disposé sur les stands...
- **Flyer événements** : document à insérer dans la plaquette Trans-Forme qui est un outil de promotion de nos activités sport-santé à utiliser lors des stands, interventions... => *mise à jour en cours*
- **Flyer Relais Online** : document à imprimer afin de promouvoir notre magazine Relais Online lors de stands, interventions... (accessible dans l'Intranet)
- **E-flash** : bulletin d'informations en continu aux adhérents disposant d'une adresse électronique

- **Séminaire annuel (week-end de formation des animateurs et organisateurs agréés, représentants d'usagers) :** les 21 et 22 novembre 2020
- **Suivi partenariat FF Basket Ball et FF Aviron**
- **Poursuite de la représentation d'usagers :** CHU Paul Brousse (permanence), CHU Pontchaillou (conseil – patients), CHU Perpignan (maison des usagers), CHU Rangueil et Purpan (représentation)
- **2^{ème} dîner annuel des acteurs de la greffe rénale et de la dialyse** (initialement prévu le 8 janvier 2020, reporté au 22 septembre => reporté à 2021)
- **Stand lors du congrès de l'AFIDTN** (annulé et reporté à 2021)
- **Vidéotheque :** Clip 30'' TV « conversation intime » (réalisé par la MGC pour TF), teaser JNTD Narbonne
- **Consortium « Ensemble pour le don, la greffe et la QDV » :** Fresenius Medical Care, SAS, Crédit Agricole, Novartis et Groupe Dassault – JNTD et JMTH
- **Mise en place RGPD début juillet :** données médicales, inscription newsletter, adhésions, protection BDD...
- **Management des contenus web** (TF, JMTH, CDC, JNTD) / **Facebook** (TF, CDC, fan CDC, co-voiturage, JMT Équipe de France)
- **Animation comptes twitter CDC (@LaCourseduCoeur) & Trans-Forme (@TransFormeDON) :** en continu
- **Animation en continu du compte Instagram CDC**
- **Application CDC Compagnon :** avec SAP
- **Application « jeu des clics » de mobilisation des entreprises de la CDC :** avec Accenture
- **Remises « in situ » tableaux « cœurs d'écoliers » - en cours**
- **Suite des programmes :**
 - Féminisation de la pratique physique et sportive
 - Éducation et prévention des risques de l'automédication
 - Développement durable

PUBLICATIONS

- Carte de don de l'édition 2020 de la Course du Cœur
- Carte de don 2020 de Trans-Forme
- Cartes de don « collector » : Julien MARCHAND, Jean PATRY, Aziza OUBAITA, Guillaume GILLE
- Affiche JC DECAUX : 4 000 faces
- Relais Online : n° 56 en décembre 2020
- Affiches recrutement événements : CDC, opération 10000 cœurs pour l'hôpital, JNTD Narbonne

PRESENTATION DES PROJETS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX 2020 ET +

Année 2020		
11èmes Jeux Mondiaux d'Hiver des Transplantés	du 23 au 28 février 2020	Banff (Canada)
34ème Course du Cœur	du 14 au 18 octobre 2020	Paris-BSM/Les Arcs
28èmes Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés	du 20 au 24 mai 2020	Grand Narbonne, Narbonne et Gruissan
11èmes Jeux Européens des Transplantés et Dialysés	ANNULES	Dublin (Irlande)
1ère Coupe du Monde de Football des Transplantés	ANNULEE	Cesenatico (Italie)
Année 2021		
35ème Course du Cœur	du 24 au 28 mars 2021	Paris-BSM/Les Arcs
28èmes Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés	du 12 au 16 mai 2021	Grand Narbonne, Narbonne et Gruissan
23èmes Jeux Mondiaux des Transplantés	ANNULES	Houston (Etats-Unis)
5 km virtuel (en remplacement des JMT 2021)	du 28 mai au 5 juin 2021	
1ère Course du Cœur automne	Automne 2021	Paris/ Lorraine
Année 2022		
Stage d'initiation et perfectionnement au ski alpin et nordique	janvier 2022	?
36ème Course du Cœur	mars / avril 2022	Paris-BSM/Les Arcs
29èmes Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés	mai 2022	?
11èmes Jeux Européens des Transplantés et Dialysés	?	?

Autres événements nationaux :

- Dimanche 14 juin 2020 : 27èmes Foulées Epfigeoises (Epfig, 67) => reportées au 13 juin 2021
- Dimanche 21 juin 2020 : 3ème Randonnée Veurdre pour le don d'organes (Le Veurdre, 03) => reportée au dimanche 20 juin 2021
- Dimanche 30 août 2020 : Coupe Anaïs – Golf de la Dathée (Vire, 14)

Groupement de Loisirs Physiques et Sportifs Voile :

- Transplant Voile : du 28 au 30 août 2020 (La Trinité sur Mer)
- Les Voiles de la Vie : du 24 au 26 octobre 2020 (Le Crouesty)

COMMISSION PEDIATRIQUE

Les manifestations du programme pédiatrique en 2020 - 2021 :

- Du 24 au 26 octobre 2020 : Croisière « Les Voiles de la Vie »
- Du 12 au 16 mai 2020 : 28èmes Jeux Nationaux des Transplantés et Dialysés – Grand Narbonne, Narbonne, Gruissan
- Vacances de la Toussaint 2021 : Croisière « Les Voiles de la Vie »

COMPOSITION DES SECTEURS

La carte des secteurs est identique à celle des inter-régions de l'Agence de la biomédecine.

PRESENTATION DES PROJETS DES SECTEURS

Le tableau des actions de sensibilisation et des événements médico-sportifs est disponible sur le site de Trans-Forme : www.trans-forme.org / autres événements.

12. PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2020

Olivier Coustere présente le budget prévisionnel pour 2020 qui a été validé par le Conseil d'Administration en février 2020.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Toutefois, compte-tenu de ce qui se passe avec la crise, certains événements ont été annulés ou reportés et des mesures d'économie suivantes ont été prises : fin de contrat CDI pour le poste partenariat, fin de contrat CDI pour le poste assistant chef de projet, l'attachée de presse de Trans-Forme « offre gracieusement » son savoir-faire pour l'année 2020, etc.

13. SEMINAIRE ANNUEL (WEEK END FORMATION) DES ACTIFS POUR 2020

Date : 21 & 22 novembre 2020

Pour rappel, ce week-end est fortement recommandé pour les animateurs, les organisateurs agréés et les représentants d'utilisateurs.

14. COTISATIONS

Les cotisations pour 2021 sont modifiées par décision du CA.

L'adhésion pour 1 an (individuelle ou familiale) : 25 €.

L'adhésion 5 ans (longue durée) : 120 €.

15. POUVOIR AU PRESIDENT POUR LES FORMALITES

Comme conséquence de l'adoption des précédentes résolutions, et après en avoir délibéré, l'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au président ou à toute personne qu'il mandatera, aux fins d'accomplir tous actes et toutes formalités, faire toutes déclarations utiles, et généralement faire le nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des présents et représentés

16. ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROCLAMATION DES RESULTATS

Nombre de votants : 44, incluant les votes par correspondance.

Stéphane CARPENTIER : 43 ; Olivier COUSTERE : 43 ; Pascal CYMER : 43 ; Ludivine FOURNIER : 43 ; Anne GRAFTIAUX : 43 ; Patrice GUERRINI : 43 ; Bruno HURALT DE LIGNY : 43

Sont élus pour deux ans en qualité de membres du Conseil d'Administration :

Stéphane CARPENTIER, Olivier COUSTERE, Pascal CYMER, Ludivine FOURNIER, Anne GRAFTIAUX, Patrice GUERRINI, Bruno HURALT DE LIGNY.

17. REPONSES AUX QUESTIONS DES ADHERENTS

Pas de question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h55.

Des éléments précités, il a été dressé le présent procès-verbal lequel a été signé par le Président et le secrétaire de séance.

La secrétaire de séance
Madame Anne GRAFTIAUX

Le Président
Monsieur Olivier COUSTERE